

Qu'est-ce que TOPO ?

Banque de connaissances composée des réponses aux questions les plus fréquemment posées au Service de recherche du CAIJ.

Plus de 1 200 fiches question-réponse, mises à jour régulièrement, dans plus de 56 domaines de droit.

Contenu

Les sources de droit répertoriées sont présentées sous forme de fiches question-réponse qui contiennent les éléments suivants :

→ Questions de sources utiles :

- Législation applicable
- Jurisprudence la plus souvent citée
- Principaux livres et formulaires utiles à la recherche
- Autres sources d'information pertinentes

→ Questions précises :

- Législation applicable
- Lien vers CONCERTO à l'aide d'une requête déjà élaborée
- Références précises aux textes de doctrine
- Autres sources d'information pertinentes

Accès

1. Lien direct : <http://topo.caij.qc.ca>
2. Interrogation rapide : <http://www.caij.qc.ca>



Comment faire une recherche ?

RECHERCHE PAR DOMAINES DE DROIT

TOPO couvre plus de 56 domaines de droit subdivisés en plus de 650 sous-domaines.

1. Cliquer sur un domaine de droit pour accéder à l'ensemble des questions liées à ce domaine.
2. Cliquer sur un sous-domaine pour faire apparaître les questions qui s'y rapportent.



RECHERCHE SIMPLE

La recherche simple permet de consulter toutes les questions, et ce, dans l'ensemble des domaines de droit.



1. Inscrire le(s) terme(s) recherché(s) dans la boîte d'interrogation en respectant les règles d'écriture*.
2. Cliquer sur le bouton « RECHERCHER » pour effectuer la recherche.

RECHERCHE AVANCÉE

1. Cliquer sur le lien « recherche avancée » dans le menu en haut de la boîte d'interrogation.
2. Au besoin, sélectionner un ou des domaines de droit.
3. Choisir un champ de recherche à l'aide du menu déroulant.
4. Inscrire le(s) terme(s) recherché(s) dans une ou plusieurs boîtes d'interrogation en respectant les règles d'écriture*.
5. Au besoin, sélectionner l'opérateur de recherche approprié à l'aide du menu déroulant.
6. Cliquer sur le bouton « RECHERCHER » pour effectuer la recherche.



* Voir les règles d'écriture de BIBLIO, THEMA et TOPO

Comment faire une recherche? (suite)

RECHERCHE PAR MOTS-CLÉS SOQUIJ

Les fiches TOPO ont été indexées à l'aide du Thésaurus de SOQUIJ, un répertoire de synonymes et de termes apparentés à une question. La recherche par mots-clés SOQUIJ permet de maximiser les chances de repérer une fiche pertinente, de compléter une recherche ou d'en relancer une nouvelle.

Recherche simple | Recherche avancée | Mots-clés SOQUIJ **1**

Cliquer sur une lettre pour accéder rapidement au mot-clé recherché **2**

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
: [Ca Ce Ci Co Cr]

Mots-clés Résultats conservés

Mots-clés SOQUIJ et nombre de fiches TOPO correspondantes
Cliquer sur un mot-clé pour afficher les fiches TOPO correspondantes

◀ Précédent | Suivant ▶ **2**

Mots-clés	Nombre
CRAAAP	1
Crainte	3
Crainte raisonnable de partialité 3	6

1. Cliquer sur le lien « Mots-clés SOQUIJ » dans le menu en haut de la boîte d'interrogation.
2. Cliquer sur une lettre pour accéder rapidement au mot-clé recherché ou naviguer d'une page à l'autre à l'aide des flèches.
3. Cliquer sur le mot-clé désiré afin d'afficher les fiches TOPO correspondantes.

Affichage des résultats

Les résultats d'une recherche apparaissent au centre de l'écran, sous la forme d'une liste de questions.

Pour consulter la fiche d'une question, il suffit de cliquer sur l'énoncé de cette dernière.

Votre recherche pour « **faillite** » a obtenu **33** résultats dans toutes les fiches **Questions-réponses** de TOPO.

Résultats Résultats conservés

faillite > Toutes les questions | Sources utiles | Questions précises

Cocher la case pour conserver le résultat. < 1 2 3 4 >

1. En matière de faillite, une créance pour taxes municipales ou scolaires impayées est-elle garantie?
2. Entre le Code civil du Québec et la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, quelle loi a préséance pour établir l'ordre de collocation?

Affichage des résultats (suite)

Les sources à consulter pour répondre à la question s'affichent au centre de l'écran sous la forme d'une fiche question-réponse.

Domaine(s) : Constitutionnel > Partage des compétences
Faillite et insolvabilité > Administration des actifs
Sûretés > Priorités

Mot(s)-clé(s) **fff** : Collocation | Compétence constitutionnelle | Contrat | Faillite | Fédéralisme | Ordre de collocation | Partage des compétences | Partage des pouvoirs | Priorité | Rang des créanciers | Rang des droits | Séparation des pouvoirs

Question - Réponse Résultats conservés | Retour à la liste

Conserver | Imprimer Question 24 de 25 >

Entre le Code civil du Québec et la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, quelle loi a préséance pour établir l'ordre de collocation?

Législation

Loi(s) fédérale(s) : Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. 1985, c. B-3, art. 2, 136(1)

Loi(s) québécoise(s) : Code civil du Québec, L.Q. 1991, c. 64, art. 2945

Jurisprudence

JuriBistro CONCERTO : ordre de collocation du Code civil et de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Doctrine

Livre(s) : Deslauriers, Jacques, La faillite et l'insolvabilité au Québec, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, p. 27
Sur nos rayons KE 1485 D461 2004

Article(s) : Deslauriers, Jacques, «Utilisation de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité par les créanciers garantis» dans Barreau du Québec. Service de la formation permanente, Développements récents sur l'hypothèque (1997), Cowansville (Qc), Yvon Blais, 1997, 21, p. 40-41
Sur nos rayons KEQ 317 A66 1997

Voir aussi

JuriBistro THEMA : Faillite

Fiche TOPO-001069 (dernière mise à jour : 2007-01-23)